



NOS DEMANDES, C'EST DU SÉRIEUX! IL FAUT QUE ÇA CHANGE MAINTENANT!

L'été et la période des vacances se sont amorcés avec une nouvelle présidente à la tête du Conseil du trésor. Alors que nous espérons des avancées dans les échanges, force est de constater que ce changement à la présidence n'a pas encore eu d'effet sur la poursuite des négociations. Nous souhaitons rappeler au gouvernement que nos demandes sont légitimes. Il faut que ça change maintenant!

Négociation intersectorielle

Des changements au sein des équipes gouvernementales

Le 22 juin 2020, le gouvernement de François Legault a procédé à un remaniement ministériel qui a conduit à la nomination de M^e Sonia Lebel à la présidence du Conseil du trésor. Le 13 juillet dernier, la présidente de la Centrale des syndicats du Québec, Sonia Ethier, s'est entretenue pour la première fois avec la nouvelle présidente du Conseil du trésor. Elle a profité de cette rencontre pour rappeler au gouvernement l'importance d'améliorer les conditions de travail des personnes salariées des différents réseaux pour des services publics de qualité.

L'équipe patronale à la table centrale a aussi été modifiée au cours de la semaine du 22 juin. Deux membres de l'équipe ont été remplacés et un cinquième s'est ajouté. Le porte-parole de la table demeure toutefois le même.

La poursuite des échanges

Au cours des dernières semaines, la table intersectorielle s'est réunie à deux reprises, soit le 22 juin et le 9 juillet 2020. L'équipe de négociation de la CSQ a poursuivi la présentation de certaines de ses propositions et la partie patronale a répondu à sa demande d'obtenir un retour sur celles-ci.

Ainsi, lors de la rencontre du 9 juillet, les représentantes et représentants du gouvernement ont soumis une série de questions en lien avec le comité national d'évaluation des emplois, entre autres. Les échanges sur ce dossier se poursuivront lors de la prochaine rencontre prévue le 17 juillet.

Négociation sectorielle

Enclenchement du processus de médiation

Le conseil intersectoriel des négociations a adopté une proposition à l'effet de lancer le processus de médiation. Ce dernier a été déclenché le 26 juin dernier, et les premiers contacts ont été établis avec les porte-paroles. Ce processus habituel, qui est prévu à la *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic* (communément appelée loi 37), mène à l'obtention du droit de grève.

À noter que ce processus n'est pas une recherche de mandat de grève. Afin d'obtenir un tel mandat, la Centrale et ses affiliés doivent d'abord tenir des discussions en conseil général des négociations, des consultations auprès des membres et des votes en bonne et due forme dans chaque syndicat.

La médiation n'est qu'une des étapes obligatoires du processus menant à l'obtention du droit de grève.

Des pourparlers au ralenti

Au cours de juin, les travaux effectués aux différentes tables sectorielles ont permis de faire avancer la négociation dans un contexte plus normal.

Depuis le début du mois de juillet, toutefois, les pourparlers ont progressivement ralenti. Plusieurs sujets amenés aux tables sectorielles sont redirigés vers la table centrale ou vers des comités interrondes, ce qui empêche les discussions et la négociation de plusieurs demandes importantes soutenues par les fédérations. Des solutions devront être trouvées à cet égard.

Rappelons que l'étape que traversent actuellement les équipes est nécessaire à toute négociation. Elle permet de bien camper les priorités et celles de la partie patronale, et de mieux évaluer les enjeux avec les instances. Il ne faut pas négliger son importance. Présentement, toutes les tables traversent cette étape, mais à des rythmes différents.

Un temps d'arrêt pour les vacances

Plusieurs tables de négociation ont prévu un temps d'arrêt pour des vacances afin de refaire le plein d'énergie. Considérant qu'aucun règlement n'est en vue aux tables, et que, somme toute, l'évaluation actuelle démontre que nous en sommes encore très loin, l'automne risque fort d'être très chargé. Il faudra revenir de pied ferme et en forme.

La mobilisation au rendez-vous

La crise due à la COVID-19 et la période de confinement n'ont pas amélioré les conditions de travail et d'exercice des travailleuses et travailleurs du secteur public. Bien au contraire. Alors que les négociations se poursuivent, un plan de mobilisation est en préparation pour l'automne afin d'appuyer les équipes de négociation et de faire valoir aux divers comités patronaux de négociation ainsi qu'à la nouvelle présidente du Conseil du trésor que nos demandes sont légitimes!

« Pour assurer de meilleurs services à nos élèves, jeunes et adultes, à nos étudiantes et étudiants ainsi qu'à nos patientes et patients, il faut que ça change maintenant!, affirme Sonia Ethier. Après avoir rechargé nos batteries et bien profité de l'été, nous serons gonflés à bloc pour les services à la population et l'amélioration de nos conditions de travail! C'est un rendez-vous! »



DÉCRETS ET ARRÊTÉS MINISTÉRIELS : POUR TOUT SAVOIR

Les membres qui souhaitent en savoir plus sur les décrets et les arrêtés ministériels, et la chronologie des événements en lien avec la pandémie peuvent consulter le document [A1920-CGN-023](#) sur l'extranet de la CSQ. Ce document est mis à jour régulièrement.

Pour consulter la version anglaise de cette infolettre, visitez la section [Info-Négo](#) de notre site portant sur la négociation.

POUR NE RIEN MANQUER DE LA NÉGO...

Suivez l'évolution de la négociation des secteurs public et parapublic en visitant le [site de la CSQ](#) et en vous abonnant à l'[infolettre](#).



Centrale des syndicats
du Québec